

Comment renforcer les liens entre écoles et accueil parascolaire ? Les enseignements du projet pilote « Ma journée à l'école (MAE) »

Alors que la transition entre école et accueil parascolaire constitue un enjeu majeur pour les enfants et les familles, le projet pilote neuchâtelois « Ma journée à l'école » a permis d'expérimenter une journée reliant écoles, structures parascolaires, offres périscolaires et familles. Coup de projecteur sur cette initiative innovante.

Le 30 octobre 2025, une rencontre en ligne organisée par Pro Enfance a réuni 50 personnes issues des six cantons romands et du Tessin. Elle a mis en évidence le projet pilote « Ma journée à l'école – MAE », qui vise à articuler temps scolaire et parascolaire de manière fluide et continue autour des besoins de l'enfant. Ce thème est central dans un contexte où, bien que l'accueil parascolaire ait connu un essor important ces dernières années, certaines structures restent isolées du réseau, alors que le temps d'accueil des enfants dépasse parfois celui passé à l'école.

L'objectif de MAE est de renforcer la collaboration et le partage d'informations entre les professionnel·les gravitant autour de l'enfant, afin d'assurer la cohérence des actions éducatives. La rencontre a permis de mettre en lumière les objectifs, les modalités de financement, les conditions de mise en œuvre et les partenariats développés, ainsi que les défis et perspectives d'avenir du projet.¹

Historique et contexte

Le projet MAE est le fruit de deux années de conceptualisation suivies de deux années de mise en œuvre. Il trouve son origine en 2015, lorsque la ville de Zurich lance un modèle d'école à journée continue.

Inspirée par l'exemple zurichois, la conseillère d'État en charge de l'éducation et de la famille, Monika Maire-Hefti, a souhaité examiner la possibilité d'un dispositif similaire dans le canton. En 2020, un sondage adressé à plus de 6'500 ménages du cycle 1 a révélé un fort intérêt des familles, notamment en raison du manque de places en structures d'accueil (30 % de couverture en crèches, 20 % en parascolaire).

En 2021, le Canton de Neuchâtel a lancé un appel à projets pour développer des dispositifs d'école à journée continue. Quatre communes y ont répondu, mais seule la Ville de Neuchâtel a mené son projet jusqu'à la mise en œuvre, les autres y renonçant pour des raisons économiques, politiques ou organisationnelles, à l'exception du Val-de-Ruz qui poursuit sa réflexion. À Neuchâtel, le projet MAE est en phase pilote jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026-2027.

Mise en œuvre

MAE est un quadruple acronyme : *Ma journée à l'école, Mes apprentissages à l'école, Midi à l'école et Mes activités après l'école*. Le projet vise à faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, tout en favorisant une meilleure coordination entre les entités scolaire et parascolaire, fonctionnant souvent de manière indépendante. Il place le bien-être de l'enfant au centre de la démarche, tout en contribuant à l'égalité des chances et à l'attractivité résidentielle du territoire.

¹ Marika Rupil, cheffe de l'office parascolaire de la Ville de Neuchâtel et Marie Barthel, directrice de la structure d'accueil parascolaire du « Domino » et co-cheffe du projet MAE, ont été invitées à partager leur expertise en présentant leurs démarches.

Le dispositif a été mis en place dans deux collèges sis en ville de Neuchâtel :

- Au Crêt-du-Chêne, qui accueille aujourd’hui 432 élèves dont 318 inscrits en accueil parascolaire, soit 74 % des enfants. Ils sont accompagnés par 46 enseignant·es et 28 éducateur·trices.
- Le collège de Serrières compte quant à lui 136 élèves, dont 99 inscrits en accueil parascolaire, soit 73 % des enfants. Ils sont encadrés par 16 enseignant·es et 15 éducateur·trices.

L'une des spécificités du projet pilote réside dans la garantie d'une place en accueil parascolaire pour chaque enfant, favorisant ainsi l'égalité d'accès. La pause de midi a été réduite afin de mieux articuler les temps scolaires et parascolaires.

La collaboration entre le domaine scolaire et parascolaire constitue un axe fort du dispositif. Deux formes principales ont été expérimentées : les enseignant·es peuvent, sur base volontaire et en surnuméraire, partager le repas avec l'équipe éducative, en alternant 30 minutes d'accompagnement et 30 minutes de pause. Peu utilisée, cette formule fait l'objet d'une réflexion pour la rendre plus attractive et adaptée aux besoins des enfants, et aux deux corps de métier. Par ailleurs, les enseignant·es peuvent solliciter l'appui d'un·e éducateur·trice pour des projets en classe ou des sorties, valorisant ainsi le rôle éducatif et la complémentarité des métiers. Plus d'une trentaine de collaborations ont ainsi été réalisées sur l'année scolaire 2024-2025.

La communication pour les familles a également été améliorée grâce à une plateforme numérique (Pronote) permettant de signaler les absences et de communiquer directement avec les équipes scolaires et parascolaires.

Un des axes importants du projet consiste en outre à intégrer au dispositif les activités périscolaires. Celles-ci s'appuient sur le modèle du sport scolaire facultatif. Elles proposent par exemple des cours d'initiation culturelle, artistique ou sportif. Les familles disposent ainsi d'un choix d'activités variées, organisées de manière à s'articuler harmonieusement avec le temps d'accueil parascolaire.

Le tarif pour accéder à l'offre périscolaire s'élève à 80.- francs par semestre. Il inclut l'encadrement complet, ainsi que les trajets pour les enfants inscrits au parascolaire, offrant ainsi une plus-value pour les familles. Les enfants peuvent profiter du panel d'activités dès 14h30, tout en ayant la possibilité de rejoindre leur structure parascolaire avant ou après les cours. Pour l'année scolaire 2024-2025, 527 places ont été prises.

Enfin, MAE a souhaité renforcer les liens intergénérationnels grâce à une collaboration avec Pro Senectute, permettant l'engagement de bénévoles seniors. Cette dimension n'a toutefois pas rencontré le même succès dans les deux collèges neuchâtelois : dans le plus grand établissement, il a été plus difficile pour les bénévoles de trouver leur place, notamment parce que les moments prévus — en particulier les matinées, peu fréquentées par les enfants — ne facilitaient pas leur implication. Des réflexions sont en cours afin de proposer des plages horaires plus adaptées. À l'inverse, cette collaboration s'est révélée particulièrement fructueuse dans le plus petit collège, où les bénévoles ont pu s'investir de manière plus significative.

Gouvernance et partenaires

La gouvernance du projet *MAE* repose sur une forte implication humaine et une collaboration étroite entre de multiples acteurs·trices. Le projet est piloté par un enseignant et une directrice d'une

structure parascolaire, engagés tous les deux à 50% comme chef·fe de projet. Le but était de faire cohabiter les deux mondes et de co-construire le processus en tenant compte des besoins de chacun. La création et la mise en place de ce projet pilote sont le fruit d'une large collaboration. De nombreuses personnes y ont contribué notamment à travers plusieurs groupes de travail chargés d'en imaginer les différents aspects. Le projet est coordonné par un comité de pilotage, composé de la conseillère communale (exécutif), des directions d'école, de représentant·es du dicastère communal de la famille, de la formation, et des sports, ainsi que du service du bâti. Ce comité définit les orientations, veille à la cohérence du dispositif et suit son avancement afin d'ajuster les décisions si nécessaire.

À cela s'ajoutent deux groupes de travail du terrain, un pour chaque collège, réunissant des enseignant·es, des éducateur·trices, ainsi que les agents d'exploitation. Ces groupes se rencontrent régulièrement pour analyser les problématiques concrètes dans les établissements MAE. Leur participation active favorise des échanges directs et la co-construction de solutions adaptées aux besoins des enfants.

Les partenaires jouent un rôle essentiel dans le développement du projet. Le Canton est impliqué à travers le pilotage, le financement et la convention de mise en œuvre. Les parents ont été consultés à plusieurs reprises via des sondages et des séances d'information. Les partenaires des activités périscolaires participent aux rencontres et aux séances d'information. Le syndicat autonome des enseignant·es neuchâtelois·es, le syndicat des services publics et l'association des parents d'élèves de la ville de Neuchâtel ont été associés à des présentations et des échanges.

Aspects financiers

Le financement du dispositif MAE repose sur un modèle à quatre piliers durant la phase pilote. Trois sources de financement sont communes aux structures d'accueil ordinaires : la participation des parents (en fonction du revenu), la contribution communale et la part issue du fonds cantonal interentreprises (employeurs et canton). Un quatrième pilier spécifique a été ajouté pour MAE : le Canton et la Commune se partagent les surcoûts liés à la mise en place du dispositif. Des informations détaillées sont accessibles sur le site Internet de la Ville de Neuchâtel et dans les rapports destinés à son Conseil général.

La contribution des familles est proportionnelle à leur revenu. Pour l'année scolaire 2024-2025, la répartition des différentes tranches horaires sur la journée a été adaptée. La pause de midi, par exemple, a vu sa facturation passer de 50 % à 35 % du coût de la journée, en raison d'horaires spécifiques aux collèges MAE. Depuis août 2025, à la suite de la révision de la loi cantonale sur l'accueil des enfants, les répartitions du coût des tranches horaires sont similaires entre les structures d'accueil parascolaires MAE et celles ne participant pas au projet pilote.

Enjeux et perspectives

Une enquête de satisfaction qualitative menée après la première année de mise en œuvre a révélé un taux de satisfaction de 86 % des familles interrogées. Le facteur principal est la place garantie en structure parascolaire.

La conceptualisation du projet repose sur plusieurs enjeux majeurs :

- La valorisation du travail éducatif et l'engagement des équipes, incluant le recrutement de personnel qualifié, le respect des normes en vigueur – notamment en matière de surfaces et d'encadrement.

- La mobilisation financière suffisante, avec des chef·fes de projet dédié·es et le soutien de plusieurs services de la Ville de Neuchâtel.
- Un appui politique constant, nécessaire pour sécuriser les décisions et les financements.
- Une collaboration renforcée entre les équipes scolaires et parascolaires, facilitées par leur présence commune au sein des établissements MAE et permettant une construction partagée du dispositif, attentive aux besoins et au climat propres à chaque site.

Plusieurs points de vigilance ont également été identifiés. La disponibilité de locaux adaptés et conformes aux normes est indispensable pour répondre à l'ensemble des demandes : au collège du Crêt-du-Chêne, par exemple, une liste d'attente a dû être instaurée pour les inscriptions hors délai durant l'année scolaire 2024-2025. L'anticipation des inscriptions est donc essentielle pour garantir une planification optimale, respecter des engagements de qualité, tout en appliquant le calendrier politique. La motivation de l'équipe éducative, tout comme la cohésion entre enseignant·es et éducateur·trices - soutenue par un accompagnement au changement - demeure des conditions clés de réussite. Il convient également de souligner que ce type de projet se situe à l'intersection entre des politiques publiques et des représentations de la famille structurées par des normes sociales établies. Ce champ de tension peut susciter des questionnements importants. Il appartient dès lors aux porteur·euses du projet de créer des conditions-cadres favorisant un dialogue ouvert et constructif, permettant de distinguer les valeurs individuelles des besoins collectifs et sociétaux, afin d'assurer une mise en œuvre concertée et durable.

Après la première année de la phase pilote, plusieurs ajustements ont été introduits. La pause de midi a été allongée à 1h15 (contre 1 h initialement) afin de mieux répondre aux besoins des enfants, des familles ainsi qu'à ceux des professionnel·les.

La mise en place d'outils de communication centralisés a amélioré la transmission d'informations, tandis qu'un travail de fond vise à construire une véritable communauté éducative tout en renforçant une compréhension mutuelle des enjeux des deux corps de métiers. L'adaptation continue des conditions d'accueil reste par ailleurs indispensable pour garantir le bien-être des enfants et la qualité du dispositif.

Le projet MAE a permis à 81 enfants (20% des enfants inscrits en accueil parascolaire sur les deux établissements) d'accéder à une place en parascolaire alors qu'elles en auraient été exclues (en raison de la non-adéquation entre l'activité professionnelle des parents et la demande d'accueil) soutenant ainsi leur insertion sociale. Il a également contribué à une meilleure prise en compte des besoins selon l'âge des enfants et à un accès élargi aux activités extrascolaires².

Pour envisager un déploiement du projet pilote dans d'autres contextes, plusieurs conditions apparaissent déterminantes : des chefs de projet dédiés à la réalisation, des groupes de travail solides,

² A Neuchâtel, les activités extrascolaires renvoient aux activités choisies par l'enfant et ses parents, se déroulant en dehors du temps scolaire et encadrée par les partenaires du projet MAE. Elle vise à développer ses centres d'intérêt, favoriser la socialisation et permettre la découverte de nouvelles compétences (sportives, musicales, artistiques, etc.).

un engagement politique affirmé et un financement pérenne garantissant la qualité et la stabilité du dispositif à long terme.

Pro Enfance et ses rencontres en ligne

Crée en 2014, la plateforme Pro Enfance réunit une diversité d'acteurs romands de l'accueil de l'enfance : organisations professionnelles, collectivités publiques, institutions de formation, structures d'accueil, etc. Depuis sa fondation, l'association met en lumière les défis liés à l'accueil de l'enfance en dressant des états des lieux ; elle fait connaître les enjeux et les métiers de l'enfance et contribue à une vision commune du champ ; elle porte la voix de la Suisse romande sur le plan national.

Forte des compétences et expertises réunies dans son réseau, Pro Enfance s'engage, de façon complémentaire, à proposer des services d'appui aux acteurs locaux, sous forme de conseil, d'accompagnement de projets, de mise en réseau et d'échanges d'expériences. Dans cette perspective, les « Rencontres en ligne Pro Enfance » proposent des partages de pratiques et des éclairages concrets pour développer l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire, collectif et familial, à l'échelle locale. Elles sont destinées principalement aux communes, villes et organismes régionaux, et sont également ouvertes aux directions de structures intéressées. Il est possible de proposer des thématiques par courriel à info@proenfance.ch.